 <p>IFSI DU CH</p>	<p>INSCRIPTION VIA LE WEB</p>	<b>Identification</b>
		<b>Page 1</b>
		<p><b>Version 1</b> Applicable à partir du 23 02 2018</p>

## 1 Objet

*Depuis plusieurs années, l'UJM saisie les coordonnées des étudiants, avec l'inscription directe des étudiants par le Web la vérification des données sera plus simple et les bonnes informations seront retranscrites.*

*Pour obtenir :*

- *la carte d'étudiant,*
- *le grade de licence en fin de formation.*

*Afin que l'UJM ait toutes vos coordonnées et surtout qu'elles soient à jour.*

## 2 Personnes concernées et délai

*Tous les étudiants infirmiers de l'IFSI de Roanne, délai pour renseigner cette inscription : un mois.*

*2<sup>e</sup> année : 23 Mars 2018*

## 3 Assistance

*Si les étudiants ont des difficultés ou des blocages ils doivent contacter Madame Pakize OZEL à l'UJM (université Jean Monnet uniquement par mail)*

**Mail : [pakize.ozel@univ-st-etienne.fr](mailto:pakize.ozel@univ-st-etienne.fr)**

*Transmettre par la suite les changements d'adresse ou de téléphone, tous les changements qui interviennent depuis votre inscription.*

## 4 Déroulement / Méthode

**Suivre la procédure d'inscription via le web (ci-jointe)**

**Attention : On ne peut pas revenir sur sa saisie.**

*Etape 1 : Pas de numéro d'assistance : remplacé par le mail de Me OZEL*

*Etape 2 : Renseigner les champs obligatoires*

*Etape 3 : Activité professionnelle – Quelle est votre catégorie socio-professionnelle (voir si vous pouvez noter POLE EMPLOI ici ou bien le fait d'être salarié)*

*Ne pas noter VOTRE ALLOCATION CHOMAGE ou le FAIT QUE VOUS ETES SALARIE dans la rubrique (si vous bénéficiez d'aides financières particulières pour la nouvelle année universitaire)*


*Noter la bourse de la région.*

*Etape 4 : Renseigner les champs obligatoires*

*Etape 5 : Concernant l'Option Carnet culture et Carnet de culture 2 (il faut aller sur le SITE de l'UNIVERSITE JEAN MONNET pour savoir à quoi vous avez droit)*

*Pour l'option Sport : vous avez certainement payé votre inscription au SUAPS au moment de la rentrée. Ne rien saisir.*

**IMPORTANT : le montant des droits de scolarité à payer doit être affiché à ZERO.**

 IFSI DU CH	INSCRIPTION VIA LE WEB	<b>Identification</b>
		<b>Page 2</b>
		<b>Version 1</b> Applicable à partir du 23 02 2018

## 5 Questions Demandes

### Etudiants infirmiers de Deuxième Année :

Reprise des cartes d'étudiants à partir de lundi prochain le 26 02 2018 pour y déposer un autocollant concernant l'année de formation (A faire regrouper par les étudiants au CP).

Les secrétaires d'accueil rendront les cartes d'étudiants aux étudiants qui les auront déposées.

	Nom	Fonction	Signature	Date
Rédacteur(s)	B. DUTREVE	Secrétaire de direction		23 02 2018



IFSI DU CH

## INSCRIPTION VIA LE WEB

### Identification

**Page 3**

**Version 1**

Applicable à partir du  
23 02 2018

<b>Service émetteur</b>	INTITULE DU DOCUMENT	<b>Identification</b>
	<u>Annexe n°X</u> : Intitulé de l'annexe (si existante)	<b>Page 4 sur 4</b>
		<b>Version X</b> Applicable à partir du JJ/MM/AAAA

*Inscrire une annexe par page.*